



Vereinigung der Kantonszahnärztinnen und Kantonszahnärzte der Schweiz (VKZS)
Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDCS)
Associazione dei medici dentisti cantonali della Svizzera (ADMCS)
Swiss association of cantonal chief dental officers (SACCD0)



Swiss
Dental
Laboratories



EXEMPLES D'APPLICATION DU TARIF DE TECHNIQUE DENTAIRE 223: MÉDICINE DENTAIRE SOCIALE

COURONNE MONOLITHIQUE EN OXYDE DE ZIRCON, DENT POSTÉRIEURE

Couronne en oxyde de zircon monolithique (dent postérieure)

Tarif dentaire	222 (version 1.00)
Chapitre 10:	Couronnes et ponts
Chapitre 10.01:	Couronnes
Position 4.7080:	Autres couronnes

Positions de travail	Quantité	
0012.1	1	Modèle en plâtre dur <i>Modèle contre-mâchoire</i>
0018.1	1	Modèle en 2 parties pour technique à pin <i>Selon système de pins utilisé, la position 0017.1 peut être utilisé</i>
0027.1	1	Valeur moyenne d'un die <i>Par faux- moignon</i>
0028.1	1	Confection d'un deuxième die <i>Par faux-moignon de contrôle</i>
0032.1	1	Modèles en articulateur ou en articulateur individuel simple Montage des modèles supérieures et inférieures dans un articulateur, p.ex. Gerber
0037.1	1	Split-cast avec fixation mécanique ou magnétique <i>Uniquement pour le côté de travail</i>
0178.1	1	Couronne en céramique pleine, céramique pressée ou céramique fraisée non maquillée Exclusif frais de matériel Positions 0185.1 et 0186.1 peuvent être facturées en supplément
0185.1	1	Maquillage ultérieur d'une couronne <i>Pas seulement la cuisson des glaçages</i>

Positions de matériel	Positions Cluster
<ul style="list-style-type: none">• ZrO₂ Partie de la rondelle de fraisage y incl. CAM et supplément <i>Attention uniquement le matériel, et pas des parties de travail</i>	2400.0

Les exemples préparés en commun par Swiss Dental Laboratories (ALPDS) et l'association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDSCS) visent à faciliter l'application du tarif 223. Ils concernent des travaux fréquemment exécutés en médecine dentaire sociale et servent de première aide à l'orientation aux médecins-dentistes cantonaux, aux techniciens dentistes ainsi qu'aux rédacteurs d'expertises. Des tarifs divergents demeurent sans autre possibles dans des cas particuliers mais doivent néanmoins être justifiés de manière correspondante.

Ces exemples ne sont que des outils et représentent des applications possibles du tarif 223 Technique dentaire AA/AM/AI. Ils ne représentent pas un standard applicable dans tous les cas, ni ne remplacent une tarification soignée et fidèle en fonction des circonstances relatives à chaque cas particulier. Dans chaque cas, les positions appliquées et le nombre des unités doivent correspondre au processus de fabrication concret de l'exécution spéciale correspondante.